

## REGLEMENT

### Art 1 : Organisateur

La ville de Pontault-Combault organise le vendredi 23 Mai 2025 une nouvelle édition de la Pontelloise, qui est une course/marche non chronométrée au profit de la lutte contre les violences faites aux femmes, au cœur de la ville rythmée par des animations musicales.

### Art 2 : Action solidaire

La Pontelloise est une manifestation soutenant une cause solidaire. L'organisateur s'engage à reverser 50% des droits d'inscription à l'association « Paroles de Femmes – Le Relais ». Une convention sera établie entre la ville de Pontault-Combault et l'association « Paroles de Femmes – Le Relais ». Cette association, qui intervient sur notre territoire, est spécialisée dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Elle pourra ainsi mener, entre autres, des actions de sensibilisation et de prévention ainsi que des actions de suivis pour les femmes le désirant.

### Art 3 : Parcours

Le parcours de 6 km est constitué de deux boucles de 3 km dans la ville. Le tracé de l'épreuve est consultable sur le site [www.pontault-combault.fr](http://www.pontault-combault.fr). L'organisateur se réserve le droit de toute modification en cas de force majeure. Afin d'assurer la sécurité des participantes, la police municipale et des signaleurs bénévoles seront répartis sur le parcours conformément à l'arrêté municipal qui sera pris.

### Art 4 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux femmes, seules ou en équipe, mais aussi aux hommes uniquement dans le cadre d'un duo homme/femme, ils devront rester ensemble tout le parcours. L'âge minimum pour participer est de 12 ans le jour de l'épreuve. Lors de votre inscription en ligne, vous devrez accepter les conditions générales.

#### **RÈGLEMENT ATTENTION !**

Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n'êtes pas correctement entraîné(e) et apte médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, vous assumez l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participant(e)s, les intempéries, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

## Art 5 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 08 mars 2025 à partir de 00h :

- soit par internet via le lien communiqué sur le site de la ville, <https://www.pontault-combault.fr/>, par carte bancaire uniquement, jusqu'au jeudi 22 Mai 2025 à 23h59 inclus.
- soit à la salle Jacques-Brel (43 rue du Plateau) le vendredi 23 Mai 2025 de 12h00 à 19h00.

Le prix d'engagement individuel est fixé à 10€. Tout engagement sera ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. L'inscription comprend : 5€ reversés à l'association « Paroles de Femmes – Le Relais », le t-shirt « la Pontelloise » et son dossard.

**ATTENTION : les inscriptions sont limitées à 2 000 participantes.**

## Art 6 : Retrait des dossards et des t-shirts

Les dossards et t-shirts devront être retirés au stand « retrait des dossards » de la manifestation le vendredi 23 Mai 2025 de 12h00 à 19h30 à la salle Jacques-Brel, rue du Plateau. Le dossard ne pourra être retiré que sur présentation d'une pièce d'identité ou de sa photocopie. Port obligatoire du t-shirt et du dossard sur la poitrine lors de la course. Toute personne peut retirer le dossard d'une autre personne sur présentation de la pièce d'identité correspondante.

## Art 7 : Départ / Arrivée

Un échauffement collectif sera proposé à l'ensemble des participants à partir de 19h30, animé par des professionnels. Le départ sera donné à 20h00 le vendredi 23 Mai 2025. Pour des raisons de sécurité sur le parcours, le temps de course est fixé à 1h30 maximum.

## Art 8 : Ravitaillement

Un ravitaillement complet : solide et liquide sera offert à tous les participants aux kilomètres 3 et 6.

## Art 9 : Circulation sur le parcours

Seuls les participants sont autorisés à circuler sur le parcours. Les vélos, engins à roulettes ou motorisés, ainsi que les animaux, sont formellement interdits sur celui-ci, sauf munis d'une accréditation de l'organisateur.

## Art 10 : Devenir bénévole

Pour devenir bénévole de la Pontelloise et ainsi encadrer la course, il suffit de se rendre sur le site <https://www.pontault-combault.fr/>, rubrique « devenir bénévole », et de remplir le formulaire. Une fois inscrit vous serez recontacté(e) ultérieurement, par mail ou par téléphone, par les organisateurs afin de vous spécifier l'horaire et le lieu de rendez-vous où vous seront données les consignes. Les personnes souhaitant devenir bénévole (homme ou femme) doivent au minimum avoir 16 ans le jour de l'épreuve et s'inscrire avant le 11 mai 2025. En ce qui concerne les personnes mineures, une autorisation parentale doit obligatoirement être fournie.

## Art 11 : Consignes

Une consigne sera à disposition des participants (lieu à déterminer).

## Art 12 : Médical

L'organisation médicale sera assurée par un service spécialisé avec la présence de secouristes sur le parcours. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

## Art 13 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour un cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

## Art 14 : Droit d'image

La ville de Pontault-Combault est propriétaire des photographies et vidéos prises lors de l'événement La Pontelloise. Par sa participation à la Pontelloise, chaque participant autorise la ville de Pontault-Combault à fixer et reproduire, dans le cadre exclusif des publications et supports municipaux ci-après, pour une diffusion locale, nationale voire européenne et pour une durée de 30 ans, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve. Les supports de diffusion sont les suivants : le magazine de la ville (version papier et dématérialisée), le site de la ville, le Facebook de la ville et le Facebook consacré à La Pontelloise, le Flick'r de la ville, mais aussi les flyers (en général aux formats A5, A6) et l'affichage en ville (type panneaux publicitaires (1,20m x 1,76m) ou bâches (sur une moyenne de 1,50m à 3,50m de haut et de 1m à 5m de large). Les photos et vidéos prises lors de La Pontelloise sont également susceptibles d'être partagées avec les partenaires presse de la ville de Pontault-Combault (Canal coquelicot, les journaux locaux...). Afin de répondre aux impératifs des campagnes de communication de la ville de Pontault-Combault, chaque participant à La Pontelloise autorise la mairie de Pontault-Combault à : 1) apporter toute modification, ajout, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son image, accroches ou légendes, de manière générale tout élément au choix de la ville de Pontault-Combault destiné à illustrer les supports de communication. La ville de Pontault-Combault s'interdit expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participantes dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdit toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## Art 15 : CNIL

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené(e) à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

## Art 16 : Assurance Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants à la Pontelloise. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tous participants en faisant la demande. L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisateur recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

## Art 17 : Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Les participants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après l'épreuve. Nous comptons, ami(e)s participant(e)s, sur le respect du règlement et sur votre esprit sportif et solidaire.